



MAIRIE  
DE  
**BRISCOUS**  
64 240

**Arrêté interdisant la circulation sur la VC n°2 Chemin  
Chandondeya et fixant un itinéraire de déviation  
N° A159-2025**

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant qu'il convient d'interdire le stationnement au droit du chantier, d'interdire la circulation sur la VC n°2 Chemin Chandondeya, du **lundi 05 janvier 2026 jusqu'au vendredi 20 mars 2026**, pour des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable réalisés par la société ARHEX EMANEZ pour le compte de la CAPB.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Pour le compte de la CAPB, des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sont prévus sur la VC n°2 Chemin Chandondeya du lundi 05 janvier 2026 jusqu'au vendredi 20 mars 2026 inclus.

**Par conséquent, le stationnement au droit du chantier sera interdit et la circulation sera réglementée par une déviation qui sera mise en place :**

- Durant la phase 1 des travaux, les véhicules seront déviés vers le chemin de la Saline et inversement par la RD312 durant la phase 2.

**ARTICLE 2 :** L'entreprise ARHEX EMANEZ, représentée par Mr Arnaud GARROUTEIGT, Le Bourg 64470 LAGUINGE, effectuant les travaux sera chargée de la signalisation, et mettra en place les panneaux appropriés et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

**ARTICLE 3 :** Affichage et Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Hasparren,
- Le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques,
- La société ARHEX EMANEZ
- le responsable des services techniques

BRISCOUS le 19 décembre 2025

Le Maire,

Pascal JOCOT



Téléphone : 05.59.31.70.90      Télécopie : 05.59.31.77.07

Courriel : [mairie@brisous.fr](mailto:mairie@brisous.fr)

Site : <http://www.brisous.fr> ou <http://www.beskotze.fr>